

Sous réserve de modification



Mairie de LORGUES

Organisation NAP-Ecoles maternelles

Année scolaire 2017-2018

Depuis le **1er septembre 2015**, le temps des Nouvelles Activités Périscolaires est regroupé sur un après-midi libéré.

Ces nouvelles activités sont facultatives et gratuites. **Seule l'inscription est obligatoire.** Si vous souhaitez que votre enfant participe aux NAP, vous devez lire, remplir et nous retourner les documents nécessaires à l'inscription ci-après.

Les inscriptions se feront du 01/06/2017 au 06/07/2017

Les NAP débuteront à partir du mardi 05/09/2017

Déroulement dans chaque école :

Ecole maternelle Emile Zola : jeudi après-midi de 13h30 à 16h30

Les enfants inscrits aux NAP sont regroupés par classe et sont encadrés par leur ATSEM, les animateurs du centre de loisirs ainsi que des intervenants professionnels.

Les plannings d'activités varient sur une période de vacances à vacances pour chaque groupe.

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à 16h30 dans leur classe ou devant le portail de l'école.

Les enfants inscrits au périscolaire (de 16h30 à 18h15) restent sur place.

Ecole maternelle André Négre : mardi après-midi de 13h30 à 16h30

Les enfants inscrits aux NAP sont regroupés par classe et sont encadrés par leur ATSEM, les animateurs du centre de loisirs ainsi que des intervenants professionnels.

Les plannings d'activités varient sur une période de vacances à vacances pour chaque groupe.

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à 16h30 dans leur classe ou devant le portail de l'école.

Les enfants inscrits au périscolaire (de 16h30 à 18h15) sont accompagnés par 2 animatrices à l'école maternelle Emile Zola.

Pour toutes questions et/ou informations vous pouvez nous contacter au

04.94.67.66.92/06.03.39.07.55

Ou par mail : pole.ej@lorgues.fr

Mairie de LORGUES
Fiche de renseignements NAP
Année scolaire 2017-2018

A déposer à l'accueil de la Mairie ou au bureau 13 rue de Verdun avant le 06/07/2017

Renseignements concernant votre enfant :

Nom et prénom :

Né(e) le : à Dpt :

Sexe : Fille Garçon

Ecole en septembre 2017 : Classe en septembre 2017 :

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé ? Oui Non

Si oui

précisez :

Votre enfant porte-t-il des lentilles des lunettes, des prothèses auditives... ? Oui Non

Si oui

précisez :

Renseignements concernant la famille :

Situation familiale :

Mariés/Pacsés Séparés/Divorcés Concubinage Célibataire Veuf (ve)

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde, est-il autorisé à récupérer l'enfant :

Oui Non

Personne ayant la charge de l'enfant : Mère Père Garde alternée

Mère

Père

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

CP et ville :

CP et ville :

Tél. domicile :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. portable :

Profession :

Profession :

Tél. du travail :

Tél. du travail :

Mail :

Mail :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant
(autres que les parents) :

Numéro de téléphone :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom :.....

Numéro de téléphone :.....

Nom et prénom :.....

Numéro de téléphone :.....

Nom et prénom :.....

Numéro de téléphone :.....

Nom et prénom :.....

Numéro de téléphone :.....

Autorisations :

1. Concernant les élèves des écoles élémentaires inscrits aux NAP;

autorisez vous votre enfant à sortir seul de l'école à 16h30 : **Oui** **Non**

2. J'autorise la Mairie de Lorgues à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les soins d'urgence suivant les prescriptions du médecin et je m'engage à payer les frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale éventuelle : **Oui** **Non**

3. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités des NAP et certifie qu'il ne présente aucune contre indication médicale à la pratique des activités : **Oui** **Non**

4. J'autorise la Mairie de Lorgues, organisateur des NAP, à reproduire, présenter, exposer, publier les photographies de mon enfant pour :

- L'édition de documents d'information (bulletin municipal,...)
- L'illustration d'articles de presse dans la presse locale relatifs aux NAP
- La publication sur le site internet de la Mairie

Oui **Non**

Je, soussigné(e) Monsieur et/ou Madame.....

certifie exacts les renseignements portés sur ce document, certifie que mon enfant est assuré individuellement pour les activités périscolaires et m'engage à prévenir le plus rapidement possible le référent NAP (Adeline Dary 06.03.39.07.55/pole.ej@lorgues.fr), en cas de changement de numéro de téléphone, d'adresse, d'employeur.



L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq				BCG	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non

ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui non

J'autorise mon enfant à se déplacer à pieds pour se rendre aux activités en dehors de l'école: oui
non

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :



Nouvelles activités périscolaires

Année scolaire 2017-2018

Enfant scolarisé sur les écoles maternelles Emile Zola et André Négrel

Les enfants inscrits aux NAP sont regroupés par classe et sont encadrés par leur ATSEM, les animateurs du centre de loisirs ainsi que des intervenants professionnels.

Les plannings d'activités varient sur une période de vacances à vacances pour chaque groupe et seront affichés devant chaque école.

Les activités proposées seront aussi variées que possible, les besoins et rythmes des enfants seront pris en compte en fonction de leur âge.

Nous proposerons au cours de l'année 2017/2018 les activités suivantes:

- Ateliers manuels
- Ateliers de motricité
- Ateliers culinaires
- Jardinage (au printemps)
- Jeux collectifs
- Eveil musical
- Contes
- Yoga/relaxation
- Randonnées (au printemps)
- Expression corporelle
- Ateliers de citoyenneté



Mairie de LORGUES

Règlement intérieur des Nouvelles Activités périscolaires (NAP)

Année scolaire 2017/2018

L'organisation de la semaine scolaire est modifiée à partir du 1^{er} septembre 2015 pour les écoles communales André Négrel, Emile Zola (maternelle et élémentaire) et Marius Trussy.

L'accueil périscolaire (payant), assuré par la commune le matin (7h30-8h20) et le soir (16h30-18h15) reste inchangé. Concernant l'accueil collectif de mineurs municipal (3-11 ans) sur les mercredis ; il restera ouvert (dans la limite des places disponibles) à partir de 11h30, jusqu'à 18h15 (accueil payant selon le quotient familial).

La pause méridienne (cantine) reste inchangée pour les jours de la semaine (11h30-13h30). Sur demande des parents, dans l'impossibilité de récupérer leur enfant à 11h30, l'enfant pourra manger à la cantine et partir à 13h30.

La cantine du mercredi sera uniquement réservée aux enfants inscrits à l'accueil collectif de mineurs municipal. L'inscription à la cantine le mercredi se fait à l'accueil de loisirs et non au service cantine.

De Nouvelles activités périscolaires(NAP) seront mise en place, sous la responsabilité de la commune, ce temps libéré est **facultatif**, il est assuré **gratuitement** sous condition d'inscription.

Les NAP se dérouleront les:

Les jeudis de 13h30 à 16h30 pour l'élémentaire Emile Zola

De 13h35 à 16h35 pour la maternelle Emile Zola

Les mardis de 13h30 à 16h30 pour l'élémentaire Marius Trussy

De 13h35 à 16h35 pour la maternelle André Négrel

L'inscription au NAP vaut acceptation du présent règlement.

Pour toute inscription au NAP, il est indispensable de remplir dûment la fiche de renseignements et de la retourner signée au bureau du pôle Enfance/Jeunesse 13 rue de Verdun ou à l'accueil de la mairie **avant le 06/07/2017.**

Fonctionnement

L'encadrement et la surveillance des enfants pendant les NAP sont assurés par des personnels municipaux (BPJEPS LTP, BAFD, BAFA, CAP petite enfance) ainsi que des intervenants extérieurs ou associations.

Tout le personnel intervenant sur les NAP est placé sous la responsabilité de la commune.

A chaque période un registre de présence est tenu à jour. La liste des enfants inscrits est gérée par le référent NAP et transmise aux animateurs et aux intervenants présents sur les sites.

Pour les écoles maternelles :

L'enfant inscrit aux NAP sera immédiatement pris en charge par un animateur et/ou une ATSEM à partir de 13h30.

Pour les écoles élémentaires :

Les enfants inscrits aux NAP retrouveront les animateurs dans la cour de leur école à 13h30 et seront sous leur surveillance jusqu'à 16h30. Les familles doivent préciser lors de l'inscription si l'enfant part seul de l'école. Dans le cas contraire, les parents devront venir chercher leur enfant au portail de l'école. Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire (à partir de 16h30) seront pris en charge par les animateurs.

Modalités d'inscription

L'accès au service est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune.

Une fiche de renseignements pour chaque enfant fréquentant les NAP doit obligatoirement être complétée à l'inscription. Celle-ci est à remettre au pôle Enfance/Jeunesse. Tout changement sur les informations fournies, survenant en cours d'année scolaire, doit être **impérativement signalé** auprès du référent NAP. Les inscriptions sont valables pour une année scolaire.

Les inscriptions débuteront le 01/06/2017 et se termineront le 06/07/2017.

Les NAP débuteront le mardi 05/09/2017.

La non-inscription aux NAP implique le départ de l'enfant de l'école à 11h30. Les familles s'engagent à récupérer leur enfant.

L'inscription aux NAP rend **obligatoire** la présence de votre enfant.

En cas d'absence exceptionnelle d'un enfant inscrit aux NAP, la famille devra prévenir au plus tôt le pôle Enfance/Jeunesse et fournir un justificatif médical. Seules 3 absences seront acceptées.

Il en est de même en cas de retard pour récupérer son enfant après les NAP.

Dans le cas où personne ne viendra chercher leur enfant, celui-ci sera alors confié aux animateurs de l'accueil périscolaire, cette prestation sera alors facturée à 2€40.

Le planning des présences est géré par le référent NAP, pour toute absence ou retard, veuillez contacter le pôle Enfance / Jeunesse au 04.94.67.66.92 ou au 06.03.39.07.55 ou par mail pole.ej@lorques.fr

Assurance et responsabilité

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service périscolaire. Il revient à chaque parent de prévoir une assurance en responsabilité civile pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement de ce service. En complément de l'assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire une « assurance individuelle accident » couvrant les dommages corporels.

En aucun cas, les familles ne doivent laisser à leurs enfants des objets dangereux, de valeurs. Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit ainsi que les téléphones portables.

Dans le cas où l'enfant, pour des raisons d'organisation familiale, devait conserver son portable, il lui sera interdit de l'utiliser pendant les heures de NAP. Il pourra le laisser dans son cartable ou à l'animateur référent en début de d'activité. En cas de perte, de vol ou de dégradations, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.

Lieux d'animation des NAP

Les activités seront organisées dans les locaux scolaires et dans les salles d'activités communales (centre culturel, stade, salle Limbron, Dojo...).

Santé

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, les familles sont tenues de récupérer leur enfant. Le référent NAP se réserve le droit de faire appel à un médecin.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

Conduites à respecter

Quelques règles de vie élémentaires pour les enfants :

- Veiller à respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités ;
- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants ;
- Respecter le matériel mis à disposition.

Sanction et exclusion

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers les animateurs, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- D'un avertissement écrit aux parents ;
- D'une exclusion temporaire de trois séances en cas de récurrence ;
- D'une exclusion définitive.

Trois absences non justifiées entraîneront l'exclusion définitive de l'enfant aux NAP.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux familles par lettre 5 jours avant l'application de la sanction.

Horaires

LE MARDI

Ecole Maternelle André Négrel:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PERISCOLAIRE 7H30-8H35	PERISCOLAIRE 7H30-8H35	PERISCOLAIRE 7H30-8H35	PERISCOLAIRE 7H30-8H35	PERISCOLAIRE 7H30-8H35
ENSEIGNEMENT (3H) >11H35	ENSEIGNEMENT (3H) >11H35	ENSEIGNEMENT (3H) >11H35	ENSEIGNEMENT (3H) >11H35	ENSEIGNEMENT (3H) >11H35
PAUSE MERIDIENNE (2H)>13H35	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H35	PAUSE MERIDIENNE UNIQUEMENT POUR ACM	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H35	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H35
ENSEIGNEMENT (3H) >16H35	NAP (3H) >16H35	ACM	ENSEIGNEMENT (3H) >16H35	ENSEIGNEMENT (3H) >16H35
PERISCOLAIRE >18H15	PERISCOLAIRE >18H15		PERISCOLAIRE >18H15	PERISCOLAIRE >18H15
	ENSEIGNEMENT MATIN 15H ENSEIGNEMENT APRES MIDI 9H PAUSE MERIDIENNE 8H APC 30 mn placée en fonction des enseignants		PERISCOLAIRE MATIN 5H PERISCOLAIRE SOIR 7H TAP 3H	

Horaires

LE JEUDI

Ecole maternelle Emile Zola :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PERISCOLAIRE 7H30-8H30	PERISCOLAIRE 7H30-8H30	PERISCOLAIRE 7H30-8H30	PERISCOLAIRE 7H30-8H30	PERISCOLAIRE 7H30-8H30
ENSEIGNEMENT (3H) >11H30	ENSEIGNEMENT (3H) >11H30	ENSEIGNEMENT (3H) >11H30	ENSEIGNEMENT (3H) >11H30	ENSEIGNEMENT (3H) >11H30
PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H30	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H35	PAUSE MERIDIENNE UNIQUEMENT POUR ACM	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H30	PAUSE MERIDIENNE (2H) 13H30
ENSEIGNEMENT (3H) >16H30	ENSEIGNEMENT (3H) >16H35	ACM	NAP (3H) >16H30	ENSEIGNEMENT (3H) >16H30
PERISCOLAIRE >18H15	PERISCOLAIRE >18H15		PERISCOLAIRE >18H15	PERISCOLAIRE >18H15
	ENSEIGNEMENT MATIN 15H		PERISCOLAIRE MATIN 5H	
	ENSEIGNEMENT APRES MIDI 9H		PERISCOLAIRE SOIR 7H	
	PAUSE MERIDIENNE 8H		TAP 3H	
	APC 30 mn placée en fonction des enseignants			

ACCEPTATION DU REGLEMENT NAP

Je soussigné(e)..... parent(s) de ou des
enfant(s)..... certifie avoir pris connaissance du
règlement intérieur des nouvelles activités périscolaires.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le

Signatures (parent(s) et enfant)

Merci de parapher les pages 1 à 6 du présent règlement.

Documents à joindre obligatoirement lors de l'inscription aux NAP :

- Fiche de renseignements remplie et signée (une par enfant)
- Fiche sanitaire
- La photocopie des vaccins à jour
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires pour l'année 2017-2018
- La fiche d'acceptation du règlement intérieur signée
- Une photo d'identité

Tout dossier d'inscription incomplet ou non remis sera considéré comme nul.

A , Le.....

Signature des parents :

Réservé à la Commune :

Date du dépôt :

- Attestation d'assurance de l'enfant**
- Fiche de renseignements**
- Fiche sanitaire**
- Photocopie des vaccins**
- Fiche acceptation règlement intérieur**
- Photo d'identité**

